



**Avis des élus du CSE sur la situation économique et financière de la CEBPL
Au 31 décembre 2020**

Au cours de la séance du 28 Avril 2021, il a été présenté aux élus du Comité Social et Economique la situation économique et financière de la CEBPL, arrêtée au 31 Décembre 2020.

Les élus du CSE ont voté pour le recours à une expertise (23 votes: favorable et une: abstention), ce mandat a été donné au cabinet SECAFI.

Les élus du CSE rappellent que l'année 2020 fut une année bousculée par une crise sanitaire inédite et complexe avec deux périodes de confinement.

Les principaux constats des élus du CSE sont :

- **Avec 1,46 millions de clients, la CEBPL a perdu 30 % de son fonds de commerce sur le marché des particuliers en l'espace de 6 ans.**

Après des années de forte, baisse entre 2015 et 2018, l'érosion de la clientèle Particuliers ralentit depuis 2 ans, avec - 2,7 % en 2019 et - 1,9 % en 2020.

Pour 2020, ce rythme est d'ailleurs inférieur à celui observé dans le RCE (-2,2 %).

Néanmoins, les bancarisés principaux reculent plus fortement que sur le RCE, ainsi que sur les enfants.

L'attrition clientèle a été divisée par 2 en 2 ans, grâce au ralentissement des rachats par la concurrence sur le crédit immobilier.

L'attrition enregistre un fort repli, passant de 79.278 à 63.558 fermetures de compte (- 32%).

En 2 ans, l'attrition a quasiment été divisée par 2, démontrant les efforts entrepris par la Caisse pour fidéliser ses clients, en acceptant davantage les renégociations de crédit.

Les élus du CSE souhaitent rappeler que les représentants du personnel ont, dans les années passées, alerté à plusieurs reprises la Direction de la CEBPL, sur l'importance d'être compétitif lors de ces renégociations internes de prêts immobiliers, condition sine qua non à la lutte contre l'attrition.

Cette démarche a permis de limiter la progression du montant des remboursements anticipés à 3,4 % en 2020 (contre encore + 11 % en 2019), soit 6,5 % de l'encours, ce qui reste structurellement encore élevé.

Malgré le ralentissement de l'attrition, les élus du CSE constatent que les nouvelles entrées en relation se replient dans l'ensemble des départements de la CEBPL. Avec des baisses marquées en Vendée (- 19,4%), et en Mayenne (-14,3%) et dans les Cotes d'Armor (-11,8 %).

Les baisses sont plus modérées dans les départements en forte croissance démographique, notamment la Loire Atlantique. Les nouvelles entrées en relation progressent dans un seul département : le Maine et Loire.



Les élus du CSE constatent que des segments de clientèle restent à travailler, avec les jeunes et les bancarisés principaux. Les élus du CSE demandent à la Direction que des offres commerciales spécifiques et compétitives par rapport à nos principaux concurrents puissent être mises en place afin d'aider les salariés dans leur travail de reconquête sur ces cibles.

La CEBPL poursuit sa dynamique sur la clientèle premium avec une progression du fonds de commerce de + 4,3 %. Avec 168 k€ en moyenne, la surface financière moyenne d'une relation premium est légèrement plus élevée en CEBPL que pour l'ensemble du RCE.

- **Des taux d'équipements clients significatifs**

Facteur de fidélisation des clients, le taux d'équipement de la CEBPL (44%) dépasse aujourd'hui celui du RCE (43.3%). Ceci est le résultat d'une implication et d'un travail important et de qualité des salariés.

L'équipement IARD-Prévoyance-santé est élevé avec un taux d'équipement de 35,9% en décalage positif par rapport à la moyenne RCE (31,4%). La CEBPL est la seule Caisse à répondre à l'objectif d'1 client sur 3 équipé

Le niveau de ventes brutes témoigne d'une réelle implication et concentration des forces de vente de la CEBPL.

En revanche, le taux de rotation du portefeuille est élevé avec un ratio « ventes nettes sur ventes brutes » le plus faible du RCE. La CEBPL voit, dans ce domaine, ses efforts commerciaux anéantis par l'attrition.

Pour les élus du CSE, le pilotage commercial visant encore à privilégier une approche produit au détriment d'une approche par le besoin client continue à expliquer en partie le fort niveau de clôtures de contrats IARD-Prévoyance-Santé.

Par ailleurs, les élus du CSE regrettent l'absence d'une réelle offre défensive permettant de conserver les contrats au-delà d'1 an.

- **Les indicateurs de satisfaction et de recommandation sont mal orientés et à contre tendance des évolutions du RCE.**

La satisfaction de la clientèle de Particuliers, mesurée par l'indicateurs TS - I (% de très satisfaits - % d'insatisfaits), se positionne à 8 pour la CEBPL (niveau considéré à la frontière entre les niveaux « fragile » et « critique »).

Ce niveau de satisfaction n'a pas évolué entre 2019 et 2020 pour la CEBPL, tandis que, dans le même temps, la moyenne RCE a gagné 5 points.

Les élus du CSE attirent l'attention de la Direction sur la nature des irritants exprimés par les clients à savoir :

- Un turn over des portefeuilles important.
- Le délai de traitement des réclamations.
- Les difficultés de joignabilité des salariés.



- La gestion de l'accueil affaire de tous.

Les élus du CSE partagent l'analyse du cabinet SECAFI, sur les irritants issus principalement de décisions organisationnelles prises par la Direction (baisse des effectifs, accueil partagé, modification du plan de distribution et de la segmentation clientèle...).

Dans ce contexte, les élus du CSE demandent à la Direction à ce que les irritants exprimés par les clients ne puissent être qualifiés comme étant des éléments constitutifs d'une quelconque insuffisance professionnelle.

- **Les indicateurs de satisfaction et de recommandation des clients Professionnels s'améliorent, mais restent significativement inférieurs à la moyenne du RCE.**

La satisfaction de la clientèle de Professionnels s'améliore de 10 points en 2020 avec un indicateur TS - I à 6, qui reste pour autant inférieur au RCE (TS - I de 13).

L'indice de recommandation client de la CEBPL reste lui aussi en dessous de la moyenne du RCE (-10 vs 1) malgré l'amélioration de 6 points constatée en 2019.

Au final, la CEBPL est mal positionnée pour ces 2 critères au sein du RCE, dans le trio de queue de l'ensemble des caisses.

Les élus du CSE actent que les efforts des salariés aboutissent à une amélioration de l'indicateur de satisfaction.

- **La reprise de la croissance du fonds de commerce Professionnels s'appuie sur les Small et Medium Pro.**

Après une stagnation du fonds de commerce observée depuis plusieurs années, le nombre de clients Professionnels progresse de 5,8 % en 2020, à 22 554 clients. La conquête, autrefois centrée sur les Professions Libérales, a été élargie aux autres catégories de Professionnels, en privilégiant les professionnels établis.

Dans les faits, les Small pro (autoentrepreneurs) participent pour moitié à la croissance enregistrée en 2020, suivi des Medium pro.

La structure du fonds de commerce profession de la CEBPL se caractérise par une part importante de Small pro (42 %), ainsi que de professions libérales (26 %).

- **Pour la BDD, une forte croissance de la production de crédit portée par l'habitat, mais la concurrence contraint la CEBPL à rogner ses marges.**

La production de crédits en 2020 (hors crédits de trésorerie) pour la BDD s'établit à 3,8 Md € (+7,0 %) à laquelle s'ajoutent 153 M€ de PGE octroyés. La CEBPL a donc une activité crédit particulièrement soutenue,



notamment en comparaison du RCE dont la production globale s'est affaiblie de 1,2 % en 2020.

La production de crédit immobilier a été très dynamique : + 12,20% VS + 3% pour le RCE. La CEBPL réalise la deuxième plus importante production de crédit immobilier de la branche (derrière la CE IDF).

Les élus du CSE attirent l'attention de la Direction sur le fait que le niveau de production de crédits immobiliers à la CEBPL témoigne de la capacité des salariés à instruire un volume de dossiers plus important que dans les autres Caisses compte tenu du prix moyen au mètre carré du marché immobilier en région Bretagne Pays de Loire. En d'autres termes, pour un même niveau d'engagement, le nombre de dossiers à instruire en CEBPL est plus élevé (Montant moyen de 156 K€ VS 173 K€).

Pour les élus du CSE, cela n'est pas sans impact sur la charge de travail des salariés de la CEBPL. Cela peut être même source de tension et de stress pour les salariés. Les élus du CSE rappellent que la CEBPL se situe au 2^{ème} rang des Caisses en nombre de dossiers de crédits immobiliers réalisés.

Le taux moyen de distribution est en repli de 4 Points de base. Les élus du CSE précisent que la CEBPL est soumise depuis plusieurs années à une concurrence forte des réseaux du Crédit Mutuel et du Crédit Agricole. Ainsi, la CEBPL est-elle contrainte, pour continuer à distribuer du crédit, à suivre les taux imposés par ces deux « gros » concurrents, ceci l'obligeant de facto à rogner sur ses marges.

Le niveau élevé de la production de crédit habitat en 2020 témoigne de la capacité des salariés de la CEBPL à répondre à l'attrait des grandes métropoles de notre région malgré cette forte concurrence.

La production de crédits à la consommation, déjà en retrait en 2019, se replie de 9,8 % en 2020, pénalisée par les périodes de confinement et les restrictions de consommation imposées vers les biens essentiels, et ce malgré un abaissement des taux tout au long de l'année 2020 afin de relancer leur commercialisation, spécialement au sortir des périodes de confinement. Le taux moyen des crédits à la consommation se contracte ainsi de 29 pdb sur l'année.

La CEBPL enregistre une légère progression de sa distribution de crédits d'équipement à destination des Professionnels (+ 2 %), ce qui marque un réel contraste avec le RCE (-14,2 %). À nouveau, le taux de distribution est plus faible que le RCE (sous la barre des 1 %), la CEBPL ayant fait du crédit d'équipement un instrument de conquête auprès des professionnels établis.

Les élus du CSE soulignent que le fort taux d'équipement et la forte croissance de la production de crédit portée par l'habitat reflètent :

- Une implication importante des salariés pour maintenir un niveau d'activité soutenue.
- La capacité des salariés de la CEBPL à s'adapter aux contraintes du marché.
- Une adaptation des salariés aux nouvelles conditions de travail imposées par la crise sanitaire.



- **La collecte nette est particulièrement élevée en 2020, sous l'effet du gonflement des DAV et de l'épargne forcée des ménages**

La collecte nette s'établit à 1,4 Md € en 2020 (y compris les DAV) : elle a été multipliée par un facteur 3,4 en l'espace d'un an. La collecte de bilan progresse de quasiment 1 Md €, avec dans le détail, un accroissement de près de 200 M€ sur les DAV et une collecte nette en épargne bancaire en hausse de 737 M€.

Cet afflux de liquidité, aussi observé au niveau national, résulte directement des effets de la crise sanitaire.

Pour les ménages, les périodes de confinement et le resserrement de la consommation aux biens essentiels durant une partie importante de l'année ont généré une épargne forcée, que l'on retrouve aujourd'hui sur leurs dépôts à vue ou sur de l'épargne de court terme (livret A, LDD, autres livrets...). L'épargne réglementée a eu un moindre succès, comme le traduit la décollecte sur PEL.

Chez les Professionnels, la distribution de 153 M€ de PGE (qui, pour la plupart, n'ont pas été consommés en 2020 ni même début 2021) associée aux mesures de soutien du Gouvernement a gonflé artificiellement les comptes courants et les comptes excédents professionnels (+ 146 M€).

- **L'organisation de la distribution en BDR : une approche différenciée par marché, complétée depuis 2019 par le développement de filières de croissance**

Depuis 2019, la CEBPL s'est engagée dans le développement de filières dans l'objectif de diversifier ses sources de PNB, au travers de Viti banque, Nauti banque, Néo Business et Solutions Tourisme.

La démarche est essentiellement portée par la BDR et les synergies avec la BDD sont à l'étude, en commençant par le financement de bateaux de plaisance par Nauti banque.

Le stock de clients de la BDR progresse de 1,2 % en 2020, soit un gain net de 142 clients, pour atteindre 11 876 clients. A contrario, l'ensemble des CE perd 2,7 % de sa clientèle en BDR.

Les comptes actifs des Entreprises de la BDR progressent à un rythme moins soutenu que la croissance de son fonds de commerce (0,8 %) et inférieur à celui du RCE (2,6 %).

La CEBPL a perdu des comptes actifs de moyennes entreprises et n'a activé qu'un seul compte de Grande Entreprise.

La production de crédits de la BDR, déjà bien orientée en 2019 (avec une hausse de 30 % liée à un volume d'activité exceptionnel sur le Secteur Public et Territorial), atteint 1,6 Md € en 2020 (+ 10,3 %) et dépasse les 2 Md € en incluant la distribution des PGE (+ 43,4 %).

Le montant de la collecte nette en BDR s'est accru de 324 M€, progression portée en totalité par la collecte de bilan.

Les élus du CSE notent une baisse sensible de près de 19% des engagements nets réalisés par le secteur de l'Economie Sociale et s'interrogent donc sur les conséquences de la baisse des effectifs à moyen et long terme dans ce secteur.

Les élus du CSE déplorent de ne pas avoir accès aux PNB générés par les nouvelles filières de croissance.



A ce jour, nous restons dans l'attente de ces résultats chiffrés et d'une date d'un retour sur investissement.

- **Prêts Garantis par l'Etat.**

Sur l'ensemble de son territoire, la CEBPL a accordé 626 M€ de PGE auprès de 3 537 clients, soit 6,1 % de l'ensemble de la production en Bretagne et Pays de Loire (10,2 Md €).

Fin 2020, environ 75 % des PGE débloqués n'ont pas été consommés (estimation) et se trouvent encore sous forme de trésorerie en compte courant. Le PGE a donc constitué un outil de précaution pour les clients de la CEBPL.

Les intentions de remboursement des bénéficiaires s'inscrivent dans la tendance nationale avec une majorité de bénéficiaires demandant un report d'un an du différé de remboursement (69 % en BDR et 58 % en BDD).

98 % des clients de la BDR et 70 % des clients de la BDD choisissent par ailleurs une mise en amortissement des PGE, en privilégiant la durée maximale.

Pour les élus du CSE, il ne fait aucun doute que les salariés de la CEBPL ont contribué activement au soutien de l'économie en permettant à la CEBPL de distribuer du PGE au-delà de son poids naturel.

- **Formation du PNB**

Malgré l'impact de la crise sur l'activité économique, les revenus de la Caisse ont montré une bonne résilience La CEBPL se démarque des autres établissements bancaires avec une stabilisation de son PNB à 529,7 M€

La CEBPL affiche un PNB/ETP élevé (199 K€) comparativement à ses concurrents régionaux.

Comparativement au RCE, le PNB/ETP est inférieur à la moyenne mais les élus du CSE relèvent que la comparaison sous forme de benchmark présente des limites dans le sens où :

- Des disparités existent entre différentes Caisses concernant l'étendue du territoire (ex CECAZ s'étend sur 2 départements avec une présence forte sur le littoral alors que la CEBPL s'étend sur un territoire de 50 000 km² et à dominante rurale).
- La structure du PNB est différente d'une Caisse à une autre (74% du PNB est issue du marché des particuliers en CEBPL contre 68,2% au sein du RCE).
- La Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire présente des spécificités de par son maillage d'agences avec 2 agences sur 3 < 3 ETP.
- Une forte présence des réseaux du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel qui oblige la CEBPL à réduire ses marges en pratiquant une politique de défense des prix.

Les élus du CSE constatent que la baisse du PNB sur le marché des Particuliers est largement compensée par les performances de la BDR.

a) **Une MNI en progression de 2%**

La marge nette d'intérêts (+ 5.2M€) progresse sous l'effet de l'amélioration de la marge clientèle. On constate une progression de 2% de la MNI qui est supérieure à celle du RCE (0,6%)



Les principaux mouvements sur la MNI ont été en 2020 :

- Légère augmentation de la Marge d'intérêts Clientèle (+ 2.8M€)
- Une marge d'intérêt de trésorerie (différence entre actifs et passifs financiers) qui génère un produit de 7,1 M€ (contre une charge de 9.2 M€ en 2019)
- Progression des dividendes perçus de + 18,6 M€.
- Une rémunération exceptionnelle des capitaux propres de 4,1M€ correspondant à la régularisation d'un suspens de 2013 entre les SLE et la CEBPL.

Nous constatons à nouveau en 2020 un taux de marge clientèle (taux moyen de rémunération de la collecte (-) rendement moyen des crédits) qui s'effrite. Cela est dû à une baisse du rendement des crédits plus rapide que le coût de la collecte. Compte tenu de la présence concurrentielle forte de réseaux mutualistes sur le territoire, la Caisse se retrouve en position de « suiveuse » avec par conséquent une plus grande difficulté à préserver ses marges.

Dans un contexte de forte concurrence sur les taux, les élus du CSE actent que le taux d'équipement est élevé comparativement au RCE ce qui témoigne une nouvelle fois de la forte implication de la force de vente dans le développement du fonds de commerce, bien consciente des enjeux financiers.

b) Recul des commissions de 2,3%

Impactées par la crise sanitaire, les périodes de confinement et la « surliquidité » les commissions se sont contractées de 2,3% (soit une baisse de 5,3 M€) pour s'établir à 226,2 M€ à la fin de l'exercice 2020.

Quasiment toutes les sources de commissions sont touchées :

- La tarification clientèle, qui pèse pour 38% des commissions en 2020 (soit 87,2 M€), a reculé de près de 4 M€ (- 4,3%) sous l'effet principal d'une baisse des incidents de paiement.
- Les commissions sur moyens de paiement ont généré 40,8 M€ de revenus, contre 42,5 M€ l'année précédente, du fait de la baisse des transactions monétiques et des commissions porteurs, à rapprocher des périodes de confinement de la population (surtout la première) et à la fermeture des commerces non essentiels.
- Les commissions sur assurance-vie (58,2M€ en 2020) sont pénalisées par les moindres versements de la clientèle.
- Le montant des indemnités de RA évolue à la baisse en lien avec le recul des encours remboursés (- 90,7M€),
- Seules les « autres commissions » progressent de 3,6 M€ (+ 14,1%) en lien avec le développement des engagements hors bilan clientèle (+ 2 M€).

La CEBPL accuse une des plus fortes baisses de commissionnement du RCE en 2020, derrière la CEPAC et la CEAPC, en raison de l'impact de la crise sur la tarification clientèle, qui incluent les commissions sur incidents de paiement, ces dernières étant de plus en plus encadrées par la réglementation.



c) Coefficient d'exploitation.

Le coefficient d'exploitation continue de reculer, soutenu par une baisse des charges et une légère progression du PNB. Il s'établit à 64,3% en 2020, son plus bas niveau enregistré depuis 2016, et ce malgré l'impact défavorable de + 0,3 pt de la mise en place de la nouvelle Equation Financière par BPCE.

Par le maintien de ses revenus en 2020, conjugué à une nouvelle baisse significative des frais de gestion (- 2,2 %), la CEBPL fait progresser son résultat brut d'exploitation de près de 9 M€.

Les élus du CSE tiennent à rappeler que la baisse des charges se traduit quasiment uniquement par une baisse des effectifs au sein des agences et des fonctions supports.

Les frais de personnel de la CEBPL continuent de reculer en 2020 (- 2,1 %, pour s'établir à 187,2M€), et ce pour la quatrième année consécutive :

En effet, le plan de réduction globale des frais de gestion de la banque s'appuie sur une baisse continue des effectifs (- 16% en 4 ans) qui a permis de réduire de près de 20 M€ (19,3 M€) les charges de personnel depuis 2016.

Les frais de gestion pour le RCE baissent régulièrement de 1 %, alors qu'en CEBPL, nous sommes sur -2,2 % en 2020, et en 2019 – 4,5 %.

d) Gestion du risque.

Les expositions (bilan + hors bilan) de la CEBPL s'élèvent fin 2020 à 29,6 Md €, en hausse de 7,9 % par rapport à 2019, soit un rythme légèrement inférieur à celui du RCE (8,2 %). Ces expositions se concentrent davantage sur le secteur des Particuliers (56 %) que l'ensemble du RCE (51 %), ce qui est à corréliser avec la dynamique du financement de l'immobilier sur le territoire.

Avec 12 % de ses expositions, la CEBPL est au final moins exposée sur les autres secteurs (secteur public, Établissements financiers, souverains...) que le RCE (17 %).

Sur son territoire, la CEBPL a accumulé moins de provisions sur encours de crédit dans son bilan que ses concurrents régionaux.

Alors que les mesures de soutien limitent le coût du risque avéré, les établissements ont réalisé d'importants efforts de provisionnement sur encours sains, en anticipation des effets de la crise.

Le coût du risque est multiplié par 2,1 en 2020, la provision complémentaire servant exclusivement à anticiper une montée à venir du risque de crédit, sans risque final aujourd'hui.

Les élus du CSE estiment que les crédits en CEBPL sont principalement des crédits sains.



Conclusion

Les élus du CSE font le constat suivant sur la situation économique et financière de la CEBPL au 31 décembre 2020 :

- Un bénéfice en repli seulement de 4 M €, malgré un doublement du coût du risque.
- La rentabilité de la CEBPL (RN/PNB) se maintient quasiment au même niveau que l'an passé (20,1 % vs 21 %) démontrant la capacité d'absorption des chocs de la Caisse.
- Un ETP de la CEBPL dégage 39,5 K€ de résultat net, soit le 2ème niveau le plus élevé du territoire, derrière le CA du Morbihan et au même niveau que le CA Anjou-Maine.
- En comparaison au RCE, le résultat net / ETP s'établit à un niveau supérieur : 39,5 K€ en CEBPL vs 37 K€ pour le RCE.
- Le total de bilan progresse de plus de 3 Md € porté par le dynamisme de l'activité crédit.
- Malgré une nouvelle dépréciation des titres BPCE, les capitaux propres se maintiennent.
- Un niveau élevé de provision pour risques et charges de 226,7 M€.

Selon le prévisionnel financier de la Caisse, le PNB 2021 se maintiendrait quasiment à son niveau de 2020 (- 0,2 % à 528,5 M€) grâce à une bonne tenue de la MNI économique (effet volume des crédits distribués et défense des marges, coûts de refinancement toujours très bas...) combinée à un bon niveau de commissionnement, lui-même favorisé par un retour à la normale des transactions-porteurs et des frais de dépassement, mais aussi par la commercialisation des forfaits, l'ADE et l'assurance-vie.

Les frais de gestion seraient de nouveau en allègement, malgré les dépenses non engagées en 2020 du fait de la crise Covid-19, en raison de la poursuite d'une discipline de maîtrise des charges et d'un effet noria (économies générées par le remplacement de salariés âgés par des salariés plus jeunes) sur les recrutements à venir dans le réseau. Le coefficient d'exploitation se replierait de 0,3 pt à 64 %.

Le coût du risque resterait à un niveau élevé (45 M€), avec, à l'instar de 2020, une part importante dédiée au renforcement de la couverture des encours sains. Au final, le RNPG s'établirait à 113,1 M€ pour l'exercice 2021, en hausse de 7,1 M€.

Malgré l'implication et le professionnalisme des salariés de la CEBPL dans un contexte de crise sanitaire inédit ayant généré des absences exceptionnelles, les élus du CSE déplorent un niveau de redistribution du résultat financier en recul par rapport à 2019 (7.5% vs 9% en 2019) et encore une fois bien en deçà de la moyenne des CEP (13%).

Cela est d'autant plus incompréhensible compte tenu :

- Du niveau de résilience des revenus avec un PNB stable malgré les contraintes auxquelles est soumise la CEBPL.
- De l'efficacité opérationnelle qui est en nette amélioration.
- Du coefficient d'exploitation qui se compare favorablement au RCE.
- D'une productivité/ ETP située dans la fourchette haute des différents établissements bancaires.



COMITE SOCIAL ECONOMIQUE CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE



Pour autant, force est de constater que les rémunérations moyennes par salarié à la CEBPL restent quant à elles parmi les plus mal placées des Caisses d'Épargne.

Pour les élus du CSE, il faut y voir là, une des raisons principales du turn-over dans l'entreprise.

La seconde raison réside sans doute dans les difficultés rencontrées par la CEBPL à prendre en compte et à mesurer la charge de travail.

Pour les élus du CSE, le développement de la CEBPL passe obligatoirement par :

- Une valorisation des efforts réalisés.
- La stabilité des organisations.
- Le renfort des effectifs.
- Une charge du travail supportable par les salariés.

Au regard des excellents résultats financiers de la CEBPL au 31 Décembre 2020, les élus du CSE demandent à la Direction de reconnaître à sa juste valeur le travail, l'investissement de l'ensemble des salariés, par le versement d'une prime pouvoir d'achat.

Résultat des votes : 20 votants

Favorable : 20 voix

Défavorable : aucune voix

Abstention : aucune voix

Refus de vote : aucune voix

Jocelyn BONOUVRIER
Secrétaire du Comité Social et Économique